

Opérateur en vidéoprotection

RNCP42856 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42801, 42810
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2029

Certificateur(s)

SCOTIA FORMATION · SIRET : 91812189800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Opérateur en vidéoprotection » répond à un besoin de professionnalisation dans un secteur de la sécurité privée confronté à une demande croissante de surveillance des biens, des personnes et des sites sensibles. Le métier s'exerce dans des contextes variés, tels que les établissements recevant du public, les infrastructures de transport, les sites industriels, les espaces commerciaux ou les lieux exposés à des risques particuliers. Dans ces environnements, les employeurs recherchent des professionnels capables d'assurer une surveillance continue, d'analyser les images, de détecter les situations anormales, de déclencher les procédures adaptées et de rendre compte dans le respect du cadre légal applicable.

Cette certification s'inscrit dans un contexte de renforcement des exigences réglementaires du secteur, mais aussi d'évolution des technologies de vidéoprotection, qui nécessitent des compétences techniques, opérationnelles et juridiques plus structurées. Elle répond également à des tensions de recrutement identifiées sur le marché de l'emploi, dans un secteur qui attend des professionnels rapidement opérationnels, capables d'utiliser les outils de vidéoprotection, de contribuer à la prévention des risques et de gérer les situations incidentelles ou d'urgence.

L'objectif de la certification est de valider les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'opérateur en vidéoprotection, en intégrant la maîtrise des dispositifs techniques, l'analyse des flux vidéo, l'application des consignes de sécurité, la transmission des alertes, la rédaction des comptes rendus, ainsi que le respect des obligations réglementaires, déontologiques et des règles relatives à la protection des données. Elle vise ainsi à répondre aux besoins des employeurs en professionnels qualifiés, aptes à exercer leur activité avec rigueur, réactivité et discernement.

ACTIVITÉS VISÉES

Application conforme de la réglementation applicable au métier d'opérateur en vidéoprotection

Préparation des missions de vidéoprotection

Analyse d'images en vue de la détection des comportements inhabituels et des situations à risque

Prévention des risques terroristes dans le cadre des missions d'opérateur en vidéoprotection

Gestion des conflits et des situations conflictuelles dégradées

Rôle de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le respect des réglementations édictées par l'INRS

Interventions dans le cadre d'un incendie ou d'un risque d'incendie sur le site surveillé

Manœuvres en lien avec les risques électriques dans le cadre des missions de vidéoprotection (en qualité de personnel non-électricien - BS/BE/H0.B0)

Mise en œuvre de protocoles formalisés et élaboration de comptes-rendus et rapports de missions de vidéoprotection

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer l'application conforme des règles, principes, normes régissant le secteur de la sécurité privée afin de sécuriser l'exercice de ses activités d'opérateur en vidéoprotection.

Repérer et analyser les lieux en fonction des instructions et ordres de mission en vidéoprotection reçus et au regard du protocole applicable et de la situation (intrusion, acte de malveillance, incendie, accident...), tout en prenant en compte les spécificités propres aux catégories ou type d'établissement recevant du public (gares, aéroports, centres commerciaux, parcs d'attraction, salles de concerts...) afin d'en visualiser les points stratégiques et risques spécifiques, configurer et définir les dispositifs de vidéoprotection en conséquence.

Fournir des recommandations dans le choix des équipements de vidéoprotection nécessaires à la réalisation de la mission (protection des biens meubles et immeubles, sécurité des individus), en tenant compte des ressources déjà disponibles, des enjeux de transition écologique et des risques spécifiques identifiés, afin de lui permettre de compléter ou optimiser son dispositif.

Configurer les équipements de vidéoprotection mis à disposition dans le cadre de la mission, notamment ceux intégrant des systèmes automatiques ou liés à des cycles horaires, en veillant à les adapter aux prépositions des caméras, afin de permettre leur fonctionnement effectif et optimal, en fonction des besoins (densité de la population par exemple).

Identifier les anomalies techniques des équipements de vidéoprotection mis à disposition dans le cadre de la mission, en recherchant leurs causes et les solutions pour les réparer ou les remplacer, afin de permettre le déroulement de la mission dans de bonnes conditions.

À partir notamment des anomalies techniques identifiées sur les équipements de vidéoprotection (vérification de batterie et attaches de caméras, nettoyage des obstructions poussiéreuses sur les lentilles des caméras...), réaliser les opérations de maintenance courante, selon leurs caractéristiques techniques spécifiques, afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Gérer et manipuler, lors de la mission, les outils de travail et dispositifs afférant à la vidéoprotection et aux systèmes de sécurité, de façon à permettre l'observation optimale et l'analyse des images, en fonction des interactions, afin d'assurer la circulation sécurisée des personnes dans les lieux à fort passage (événements culturels, sportifs, centres commerciaux, gares et aéroports...), d'anticiper et détecter rapidement les incidents puis réagir en conséquence, selon les protocoles applicables.

Analyser les images captées, en recherchant les informations utiles et les indices révélateurs de situations à risque et/ou de comportements inhabituels dans les scènes observées (situations de foule...), en s'appuyant sur les outils et technologies disponibles (dispositifs d'alerte et de reconnaissance par caméras augmentées, IA permettant de détecter automatiquement les objets dangereux, les comportements suspects, les mouvements inhabituels...), afin de repérer, localiser et caractériser les prédispositions et dangers, selon le contexte sécuritaire, dans le cadre d'une surveillance active.

Contrôler des images et/ou plans de référence, en prenant en considération les masques et leurs champs de vision, en fonction du site à surveiller, afin de permettre la détection des informations recherchées.

Gérer les enregistrements générés ou utilisés, en les répertoriant, les classant, en assurant leur traçabilité (fiches de suivi), en procédant à leur conservation ou leur destruction, dans le respect des procédures et délais applicables et des textes en vigueur afin de permettre l'extraction et l'analyse d'informations utiles notamment dans le cadre de réquisitions judiciaires, en application des textes en vigueur.

Intégrer le principe de prévention de la menace terroriste dans sa pratique professionnelle d'opérateur en vidéoprotection, en maintenant une vigilance constante lors de ses missions et en observant scrupuleusement les directives et procédures mises en place par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, afin d'anticiper toute menace potentielle ou acte terroriste.

Reconnaître les signes de menace terroriste, en analysant les indicateurs associés (signes de radicalisation sur les personnes, modes opératoires utilisés par les terroristes ...), afin de mettre en place le protocole adapté (démarches, signalement...).

Appliquer, dans le cadre de ses missions d'opérateur en vidéoprotection, l'ensemble des procédures mises en place par le gouvernement en cas d'attaque terroriste (à destination des salles de spectacle, de cinémas, de cirques, de sites sensibles ou de lieux privés) en veillant à transmettre les consignes et/ou les informations nécessaires aux autres parties prenantes, afin de protéger les citoyens présents sur site.

Réagir de façon adaptée en cas de menaces terroristes, en assurant sa protection et celle des autres personnes présentes selon le principe du triptyque « s'échapper, se cacher, alerter », dans la mesure du possible, en mettant en place les mesures complémentaires pertinentes, afin de réduire le risque de surattentat et faciliter l'intervention des forces de l'ordre.

Fournir les premiers secours dans un environnement exposé à une attaque terroriste, en effectuant les gestes nécessaires de secourisme tactique d'urgence (en cas d'hémorragies, de saignements abondants, de détresses respiratoires, de fractures « Explosion + Blast », de brûlures, de défibrillation, de blessures par armes à feu...) et en appliquant les méthodes internationales pertinentes (SAFE – ABC – MARCH- RYAN), en tenant compte des éventuelles situations de handicap, dans l'attente des services de secours.

Anticiper les conflits naissants en identifiant les individus susceptibles de causer des troubles à l'ordre public et d'engendrer un danger, en s'appuyant sur des techniques de régulation (mise à l'écart, échange verbal...), tout en gérant son stress face à la situation, afin d'apaiser ou résoudre le risque d'escalade conflictuelle.

Évaluer les prédispositions et les dangers d'une situation conflictuelle, afin d'anticiper et adapter son intervention en fonction de la situation, dans le respect du cadre légal applicable.

Intervenir de manière graduée lors d'une situation conflictuelle dégradée, en adaptant son comportement et son interaction à la situation et aux individus, pour agir de manière proportionnée et en concomitance, conformément au cadre légal.

Établir un rapport d'information circonstancié suite à la gestion d'une situation de conflit ou de conflit dégradé, en application du processus de communication d'alerte, afin de permettre le déclenchement des éventuelles procédures administratives et judiciaires.

Analyser le cadre juridique de son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'organisation de la prévention et des secours au sein de l'entreprise afin d'identifier ses missions et responsabilités dans le respect des réglementations en vigueur.

Procéder à l'évacuation des personnes présentes, selon les nécessités de la situation et les moyens disponibles, afin de les mettre à l'abri du danger.

Alerter ou faire alerter les secours, selon l'organisation des secours dans l'entreprise, en veillant à la transmission efficace des consignes et informations pertinentes afin de garantir une arrivée rapide de services au plus près de la victime.

Réaliser les gestes de premiers secours sur les victimes après les avoir examinées et avoir choisi les actions et gestes à prodiguer en fonction du résultat à obtenir et des risques en présence, afin mettre en œuvre les protocoles de secourisme et d'assistance à personnes, conformément au programme et au référentiel pédagogique de l'INRS (Sauveteur Secouriste du Travail - SST).

Se positionner en tant qu'acteur de la prévention au sein de son entreprise ou celle de son client, en participant à l'évaluation des risques professionnels et industriels (ICPE, stockage de produits dangereux, facteurs électriques, situations accidentogènes...) et à l'amélioration des conditions de sécurisation des personnes en mettant en œuvre des actions adéquates.

Identifier les situations favorisant les incendies et leur propagation, afin de les détecter et réagir, dans le cadre de sa mission d'opérateur en vidéoprotection, en appliquant les mesures, consignes et protocoles nécessaires à la sécurisation des lieux, des biens et des personnes (extinction, évacuation, déclenchement des alarmes, alerte et accueil des secours...).

Réagir en cas d'alarme incendie ou de déclenchement d'incendie dans le poste de contrôle de vidéoprotection ou sur le site surveillé, et intervenir, lorsque cela est possible, pour lutter contre l'incendie de première intervention.

Réaliser des interventions et travaux électriques en prenant en compte les notions, principes et règles relatives à l'électricité ainsi que les opérations et risques associés afin d'en tenir compte dans sa pratique professionnelle et en cas de manœuvre.

Appliquer les mesures de protection et adapter sa conduite et ses pratiques professionnelles en cas d'accident électrique, en tenant compte des moyens disponibles contre les contacts directs et indirects et selon les différentes zones d'environnement, en application du cadre réglementaire.

Identifier et évaluer les risques d'accidents lors d'activités exposées dans le cadre de sa mission de vidéoprotection, en application des prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510, afin de les dénoncer avant survenance et assurer ainsi la protection des biens et des personnes.

Rapporter à sa hiérarchie avec discernement et réactivité, dans les formes et délais requis, tous signes de menace, de comportements suspects ou à risque, et toute information utile issue des situations observées, via des rapports écrits (système informatisé, journal de bord...) ou oralement, selon le contexte et le degré d'urgence, afin de permettre la prise de décisions et la prise en charge rapide selon les normes établies.

Élaborer un rapport final d'intervention ou de mission, conformément aux directives et en fonction des situations afin d'assurer une traçabilité des activités et opérations réalisées, s'assurer de la bonne réalisation de la mission et assurer la coordination avec les autres parties prenantes internes ou externes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la certification exerce dans le secteur de la sécurité privée, au sein d'entreprises de sécurité, de centres de supervision urbains ou de services internes de sécurité. Il intervient dans des environnements variés tels que les établissements recevant du public, les centres commerciaux, les infrastructures de transport, les sites industriels, les parkings, les sites sensibles, les complexes résidentiels ou tertiaires, ainsi que plus largement sur tout site équipé d'un dispositif de vidéoprotection nécessitant une surveillance des biens et des personnes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent / Agente de prévention et de sécurité
- Agent / Agente de prévention et de sécurité privée
- Agent / Operateur en Vidéoprotection
- Agent / Opérateur de vidéosurveillance
- Agent / Agente de sécurité
- Chef d'équipe sécurité en Vidéoprotection
- Chef de salle de vidéoprotection

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (annexe II et VIII)
- Article 9 de l'arrêté du 27 février 2027 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité modifié par l'arrêté du 23 octobre 2024 - art. 28
- Article L251-2 du code de la sécurité intérieure (CSI)
 - « Les systèmes de vidéoprotection »
- Article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- Article 9 du code civil
- Règlementation Européenne 2016/679 (RGPD) et aux articles L.223-1 à L.223-9, L251-1 à L.255-1, L.613-13, R.223-2, R.251-7 à R.251-12, R.253-1 à R.253-4 du Code de la Sécurité Intérieure.
- Article 226-1 du code pénal
- Circulaire PRMX1124533C du 14 septembre 2011

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être majeur,
- Et être titulaire d'une carte professionnelle à jour des métiers de la sécurité conforme au L611.1 du Code de la

sécurité intérieure lors de son entrée en formation OU être titulaire d'un numéro préalable d'entrée en formation délivré par le CNAPS,

Et obtenir un avis favorable à l'entretien préalable d'accès à la formation par le certificateur ou le centre délivrant la formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de délivrance de la certification se compose de 2 professionnels, non impliqués dans le parcours de formation des candidats, sans aucun lien personnel ni professionnel avec les candidats et dont la qualité est en lien avec la certification visée. La présidence est assurée par l'un de ces professionnels dont la voix est prépondérante dans les décisions du jury. Les deux membres du jury sont assistés d'un représentant du certificateur, qui contrôle l'organisation et le bon déroulement du jury.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2029
Date de dernière délivrance possible	30/09/2033

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37737, RNCP37762, RNCP37879

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42856/>